

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

UNION GÉNÉRALE DES VITICULTEURS POUR L'AOC COGNAC



N° CVI (10 chiffres) : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (une adhésion par CVI)

Cru du siège : GC PC BORD FB BBO

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Port :

Email :

Je m'abonne à la newsletter de l'UGVC
Chaque vendredi, recevez l'essentiel de l'actualité de l'UGVC dans votre boîte mail.

ADHÉSION

JE CALCULE LE MONTANT DE MON ADHÉSION			
A	Nb hectares Cognac ha x 10.80 € <small>Le nombre d'hectares doit correspondre à votre dernière déclaration de récolte.</small>	= €
B	Cotisation forfaitaire	obligatoire <input checked="" type="checkbox"/>	20 €
C	Abonnement UgniC (11 numéros/an)	en option <input type="checkbox"/>	36 €
D	Plateforme d'achats groupés VITI AGRI COGNAC (1)	en option <input type="checkbox"/>	18 €
TOTAL TTC (A+B+C+D)		ne pas arrondir €

(1) GROUPER VITI AGRI COGNAC

Se grouper pour payer moins ! Inscrivez-vous sur la plateforme collaborative UGVC de groupement d'achat dédiée aux viticulteurs Cognac et optimisez les coûts de vos exploitations. Fioul, GNR, tuyaux eau-de-vie, fils de fer, marquants... Retrouvez tous les produits négociés et réservés aux adhérents.

RÈGLEMENT

- chèque à l'ordre de l'UGVC
- paiement en ligne par CB sur www.ugvc.fr
Une facture vous sera adressée à réception de votre paiement.



SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ
Pensez au paiement en ligne sur www.ugvc.fr

BULLETIN À RENVOYER À : UGVC, LA ROCHE PLATE, 27 ROUTE DE LA GRUE, 16130 GENSAC-LA-PALLUE

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2021. L'UGVC est assujettie à la TVA (excepté pour la cotisation forfaitaire) depuis le 1er janvier 2017.

DÉFENDRE - ACCOMPAGNER - REPRÉSENTER - PROMOUVOIR

SERVICES & ACCOMPAGNEMENT

TARIFS HT EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2022



COMPRIS DANS VOTRE ADHÉSION

Demande de remboursement TIC incluant GNR, gaz propane, gaz naturel _____	GRATUIT
Demande d'autorisations de replantation & replantation anticipée _____	GRATUIT
Demande de plantations nouvelles _____	GRATUIT
Déclaration d'arrachage et de plantation sur PARCEL _____	GRATUIT
Déclaration de modification de structure sur PARCEL _____	GRATUIT
Demande de paiement des dossiers « aides aux investissements » _____	GRATUIT
Demande de paiement des dossiers ZNT _____	GRATUIT
Demande de paiement des dossiers « plan de relance » _____	GRATUIT
Déclaration de transfert FranceAgriMer _____	GRATUIT
Dossier d'aides aux investissements « aléas climatiques » _____	GRATUIT
Dossiers d'aides Adour-Garonne pour la gestion des effluents _____	GRATUIT

SELON VOS BESOINS

AIDES À LA RÉDUCTION DES INTRANTS PLAN VÉGÉTAL ENVIRONNEMENT

Frais de dossier _____ 200 €

AIDES AUX INVESTISSEMENTS VITI-VINICOLES FRANCEAGRIMER – ACHAT MATÉRIEL

- jusqu'à 40 000 € _____	200 €
- de 40 001 € à 80 000 € _____	300 €
- de 80 001 € à 120 000 € _____	400 €
- au-delà de 120 001 € _____	500 €

AIDES AUX INVESTISSEMENTS VITI-VINICOLES FRANCEAGRIMER – CONSTRUCTION/RÉNOVATION

- jusqu'à 100 000 € _____	600 €
- de 100 001 € à 200 000 € _____	700 €
- de 200 001 € à 300 000 € _____	800 €
- au-delà de 300 001 € _____	900 €

AIDES À LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE – PLAN COLLECTIF OU INDIVIDUEL (1)

Frais de dossier _____	50 €
Montant par ha restructuré _____	45 €/ha

PLATEFORME D'ACHATS GROUPÉS

Souscription (2) _____ 15 €

(1) Dans le cadre de sa délégation de structure porteuse, l'accompagnement sur les dossiers PCR est ouvert aux non-adhérents UGVC selon la tarification suivante : 200 € de frais de dossier + 45 €/ha restructuré en plantation. Aucune aide ne sera apportée sur les dossiers d'aides à la restructuration individuelle en cas de non-adhésion.

(2) Le service est strictement réservé aux adhérents UGVC. La cotisation au service peut se faire via le formulaire d'adhésion à l'UGVC ou à tout moment de l'année. Quelque soit la date de souscription, l'adhésion n'est valable que pour l'année en cours soit jusqu'au 31 décembre 2022.

DÉFENDRE - ACCOMPAGNER - REPRÉSENTER - PROMOUVOIR